

Délai d'opposition: 27 mai 1964

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

deux conventions conclues entre la Confédération suisse et la République française au sujet de l'aménagement hydroélectrique d'Emosson et d'une rectification de la frontière franco-suisse

(Du 21 février 1964)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'article 85, chiffre 5, de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 16 septembre 1963 ⁽¹⁾,

arrête:

Article premier

Les conventions conclues le 23 août 1963 entre la Confédération Suisse et la République Française et concernant:

1° l'aménagement hydroélectrique d'Emosson,

2° une rectification de la frontière franco-suisse

sont approuvées.

Le Conseil fédéral est autorisé à les ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis aux dispositions de l'article 89, 3^e alinéa, de la constitution concernant le referendum en matière de traités internationaux.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 21 février 1964.

Le président, L. Danioth

Le secrétaire, F. Weber

⁽¹⁾ FF 1963, II, 691.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 21 février 1964.

Le président, Otto Hess

Le secrétaire, Ch. Oser

Le Conseil fédéral arrête:

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 3^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 21 février 1964.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

Date de la publication: 27 février 1964

Délai d'opposition: 27 mai 1964

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften
Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées
Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali

ARRÊTÉ FÉDÉRAL approuvant deux conventions conclues entre la Confédération suisse
e République française au sujet de l'aménagement hydroélectrique d'Emosson et d'une
rectification de la frontière franco-suisse (Du 21 février 1964)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1964
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.02.1964
Date	
Data	
Seite	366-367
Page	
Pagina	
Ref. No	10 097 262

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.